

République FRANCAISE  
Commune d'Oullins-Pierre-Bénite  
Métropole de Lyon

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20240130\_17 du 30/01/2024  
Direction générale adjointe ressources

L'an deux mille vingt quatre, le trente janvier, à 19 h 00.

Le Conseil municipal dûment convoqué le 24/01/2024, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jérôme MOROGE, le Maire.

Le secrétaire de séance désigné est : Monsieur Michel BAARSCH.

Rapporteur : Patricia DAUVERGNE

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 66

Nombre de conseillers municipaux présents : 52

Nombre de conseillers municipaux absents et représentés : 11

Nombre de conseillers municipaux absents : 3

### PRÉSENTS :

Christian AMBARD - Michel BAARSCH - Nadine BADR-VOVELLE - Cédric BARBIERO - Nora BELATTAR - Tassadit BELLABAS - Claire BELLISSEN - Marlène BONTEMPS - Anaëlle CAILLET - Michèle CALVANO - Christine CHALAND - Eliane CHAPON - Jean-Louis CLAUDE - Sandrine COMTE - Patricia DAUVERGNE - Clément DELORME - Anne DEMOND - Alain DONJON - Oihiba DRIDI - Thierry DUCHAMP - Yann-Yves DU REPAIRE - Benjamin GIRON - Marcel GOLBERY - David GUILLEMAN - Sandrine GUILLEMIN - Sandrine HALLONET-VAISMAN - Alexandre HEBERT - Frédéric HYVERNAT - Bernard JAVAZZO - Jean-Charles KOHLHAAS - Pierre LAFORETS - Dominique LARGE - Marion LECLÈRE - Philippe LOCATELLI - Bertrand MANTELET - Solange MARTELLACCI - Josiane MARTIN - Levana MBOUNI - Marjorie MERCIER - Maryse MICHAUD - Jérôme MOROGE - Claude MOUCHIKHINE - Jean-Luc PAYS - Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER - Christiane PLASSARD - Louis PROTON - Paul SACHOT - Max SEBASTIEN - Joëlle SECHAUD - Bertrand SEGRETAIN - Ahlame TABBOUBI - Jean-Luc VIDALOT

### ABSENT(ES) REPRÉSENTÉ(ES) :

Sandrine BELMONT pouvoir à Ahlame TABBOUBI  
Marine BOISSIER pouvoir à Marlène BONTEMPS  
Marysa DOMINGUEZ pouvoir à Eliane CHAPON  
Patrice LANGIN pouvoir à Levana MBOUNI  
Pierre-Marie MAUXION pouvoir à Jean-Charles KOHLHAAS  
Alexis MONTOLIU pouvoir à Thierry DUCHAMP  
Anne PASTUREL pouvoir à David GUILLEMAN  
Clotilde POUZERGUE pouvoir à Jérôme MOROGE  
Jacques ROS pouvoir à Sandrine COMTE  
Georges TRANCHARD pouvoir à Christian AMBARD  
Chantal TURCANO-DUROUSSET pouvoir à Christiane PLASSARD

### ABSENT(ES) :

Anissa HIDRI - Maud MILLIER DUMOULIN - Philippe SOUCHON

**Objet : Demande de subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2024 pour la création d'un restaurant au groupe scolaire Marie-Curie**

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'examen du rapport :

Vu le rapport par lequel Madame l'Adjointe expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

La Ville d'Oullins a programmé la construction d'un restaurant pour le groupe scolaire Marie Curie sis, 14 bis boulevard de l'Europe.

Ce restaurant fonctionnera le midi, 4 jours par semaine pour 210 enfants sur une surface de 285 m<sup>2</sup>. Il sera composé d'un espace « maternelle » pour 60 enfants et d'un espace « élémentaire » de 60 places (150 en rotation) en self-service, d'un office, d'une zone vestiaire et sanitaire ainsi que de divers locaux. Un ascenseur s'intégrant au projet architectural sera également mis en place afin de rendre accessible les différents niveaux du bâtiment élémentaire.

Le montant initial estimé de l'opération est de 1 500 000 € TTC.

Le calendrier prévisionnel opération présente les phases suivantes :

Consultation MOE : notification MOE 26/5/23 - Atelier BAT

Etudes de juillet 2023 à janvier 2024 :

Avant-Projet Sommaire (APS)

Avant-Projet Détaillé (APD)

Dépôt du Permis de Construire (PC)

Etude de PROjet (PRO)

Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)

Travaux prévus : avril 2024 à avril 2025.

Livraison prévue: fin avril 2025.

Ouverture du restaurant prévue : rentrée 2025.

Pour la réalisation de cette opération, la Ville d'Oullins pourra solliciter des subventions auprès de différents financeurs et en particulier à l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL) - Exercice 2024.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

**APPROUVE** la programmation des travaux du restaurant scolaire de l'école Marie Curie pour un montant initial estimé à 1 500 000€ TTC.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local 2024 et de tout autre dispositif de financements auxquels cette opération serait éligible.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un Permis de Construire pour les travaux du restaurant scolaire de l'école Marie Curie.

**DONNE** tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente

délibération.

Certifié exécutoire par :  
Transmission en préfecture le / /  
Mise en ligne le / /  
Notification le / /

Jérôme MOROGE  
Maire  
Conseiller régional

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ**  
**A OULLINS-PIERRE-BENITE**  
**L'an deux mille vingt quatre, le trente janvier**  
**Pour extrait certifié conforme,**  
**Jérôme MOROGE**  
**Maire**  
**Conseiller régional**

**Le secrétaire de séance**  
**Michel BAARSCH**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).*